

# PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES

## Plan Stratégique 2019

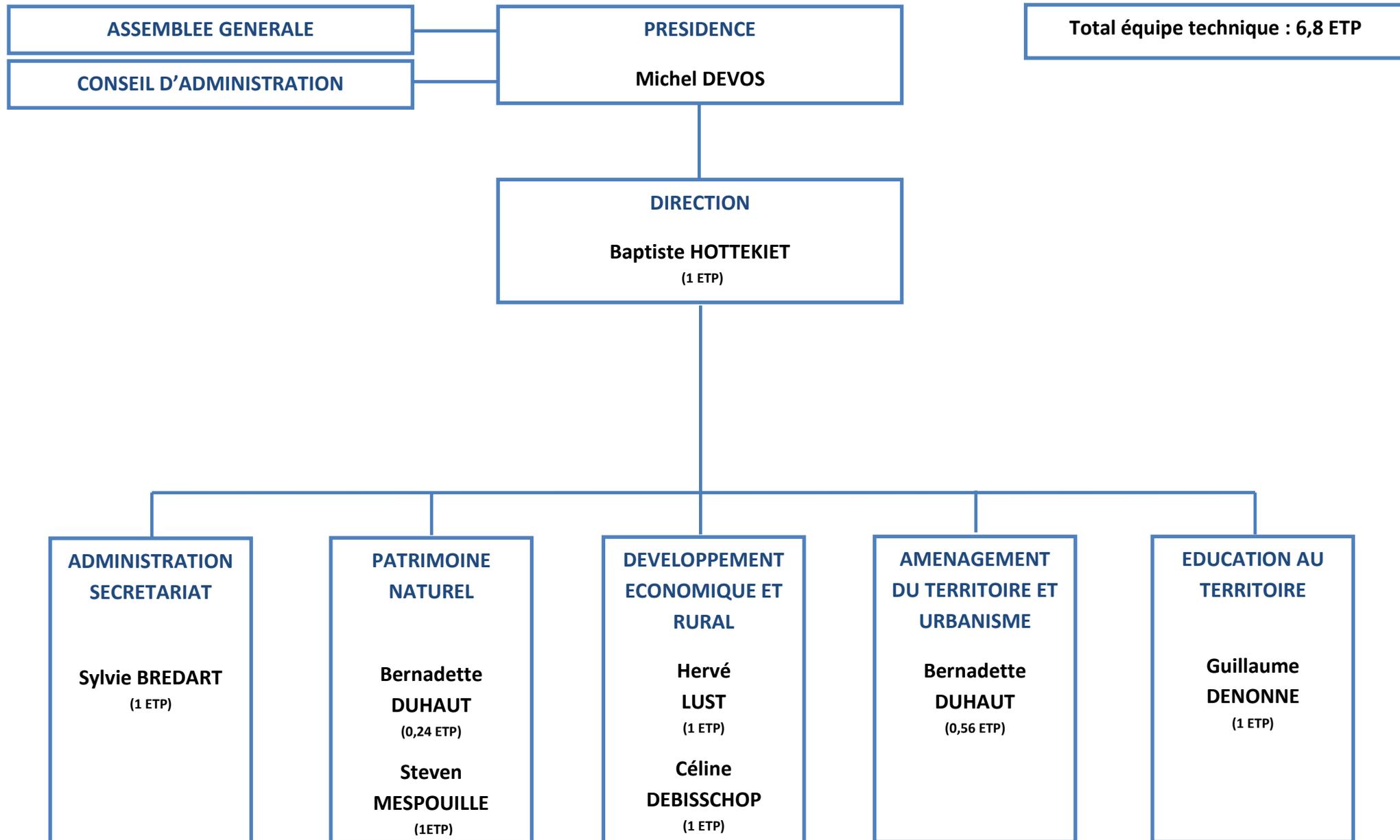


Parc naturel  
DU PAYS  
DES COLLINES



Wallonie

# ORGANIGRAMME



## INTRODUCTION

VOIR PAGE .....	1
-----------------	---

## 1. DYNAMIQUE GÉNÉRALE

• 1.1 LES 7 GRANDES ORIENTATIONS DU PARC NATUREL .....	4
• 1.2 DYNAMIQUE D'EXPÉRIMENTATION ET D'INNOVATION .....	6
• 1.3 PRINCIPALES COLLABORATIONS .....	7

## 2. PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

• 2.1 TRAME VERTE, TOUS CONCERNÉS ! .....	8
• 2.2 TRAME BLEUE, TOUS CONCERNÉS ! .....	10
• 2.3 FOCUS SUR NOS SITES NATURELS .....	12
• 2.4 AIDONS NOS ESPÈCES .....	13
• 2.5 ESPACES PUBLICS ET BIODIVERSITÉ, UN LIEN SE CRÉE .....	14
• 2.6 LA NATURE, UN BIEN COMMUN À DÉCOUVRIR .....	15

## 3. PAYSAGES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

• 3.1 LA CHARTE PAYSAGÈRE .....	16
• 3.2 ENSEMBLE POUR UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE HARMONIEUX .....	17

## 4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RURAL

- 4.1 MON VOISIN, L'AGRICULTEUR ..... 18
- 4.2 COLLINARIA, LE FESTIVAL GOURMAND ..... 19
- 4.3 PRODUISONS ET CONSOMMONS LOCAL ..... 20
- 4.4 PLUS D'AUTONOMIE POUR NOS FERMES ..... 21
- 4.5 DES SOLS ET DES EAUX PROTÉGÉS ..... 22

## 5. INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION

VOIR PAGE ..... 24

## 6. PARTENARIAT ET COLLABORATION

VOIR PAGE ..... 25

## 7. ACCUEIL, EDUCATION ET INFORMATION DU PUBLIC

- 7.1 CONNAÎTRE POUR MIEUX PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL ..... 26
- 7.2 CONNAÎTRE POUR MIEUX PROTÉGER LES PAYSAGES ..... 27
- 7.3 CONNAÎTRE POUR MIEUX PROTÉGER LA RURALITÉ ..... 28
- 7.4 COMMUNIQUER POUR MIEUX SENSIBILISER ..... 29
- 7.5 EDUQUONS LES ENFANTS ET LES ENSEIGNANTS PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE ..... 30
- 7.6 DÉVELOPPONS DES ACTIVITÉS PENDANT LES TEMPS LIBRES ..... 32

## INTRODUCTION

C'est avec un grand plaisir que je vous présente le nouveau Plan Stratégique 2019 du Parc naturel du Pays des Collines. Celui-ci émane du Plan de Gestion 2014 – 2024 révisé courant 2017 et approuvé en Assemblée Générale fin mars 2018. Les sept orientations stratégiques ont été adaptées pour mieux représenter la philosophie de travail du Parc naturel. Cette nouvelle version du Plan Stratégique 2019 s'appuie également sur une restructuration des anciens projets et actions ; ce qui en fait un document plus clair et plus cohérent. La nouvelle dénomination des actions permet désormais plus de souplesse tout en élargissant leur spectre d'action puisqu'un Plan Stratégique n'est jamais un document fermé. En effet, le travail à mener doit pouvoir évoluer et s'adapter au contexte, notamment en fonction des moyens budgétaires disponibles. Ce Plan Stratégique 2019 entame, déjà, la 6<sup>ème</sup> année du Plan de Gestion 2014 – 2024. Comme pour les précédents Plans Stratégiques, ce document s'articule autour d'objectifs stratégiques et opérationnels qui se déclinent en projets et actions. Enfin, chaque action possède désormais un ou plusieurs indicateur(s) de réussite.



L'actualité régionale, nationale et internationale, nous rappelle, chaque jour, la nécessité de développer un monde plus résilient, plus durable, et plus inclusif. Plus que jamais, le développement durable doit être une préoccupation de chaque jour, du monde politique et de la sphère privée, pour transmettre aux générations futures un monde viable. Chacun à son niveau peut jouer un rôle. C'est dans ce cadre et conformément à ses orientations stratégiques que le Parc naturel du Pays des Collines poursuivra son travail tant les défis à relever, dans ses domaines d'action, sont nombreux et diversifiés. Pour atteindre ses objectifs et améliorer ses moyens d'actions, le Parc naturel recherchera, complémentirement à ses subventions récurrentes, de nouveaux moyens budgétaires.

En 2019, le travail mené depuis plusieurs années se poursuivra et sera ponctué d'événements divers. Le renforcement du sentiment d'une appartenance commune des citoyens au territoire du Pays des Collines reste très important notamment dans le cadre d'une appropriation, par les citoyens, de l'outil « Parc naturel ». Enfin, au travers de sa participation dans plusieurs projets initiés par d'autres structures, le Parc naturel démontre sa place d'acteur engagé au service du développement durable de la Wallonie picarde et, de manière plus large, de la Wallonie.

Dans le domaine de la **PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL**, deux objectifs stratégiques seront poursuivis. D'une part, contribuer à la connaissance, à la restauration, au développement et à la préservation du patrimoine naturel et d'autre part, contribuer à la valorisation du patrimoine naturel. Outre les actions habituelles, le Parc naturel entamera un plan d'action pour la recherche du Lérot, notamment en collaboration avec le projet INTERREG Tous Eco-Citoyens. D'autre part, un sentier accessible à un public souffrant d'un handicap intellectuel et/ou visuel, sera aménagé dans la Forêt domaniale du Bois de la Louvière, à Flobecq. Ce sentier sera destiné à faire découvrir le site Natura 2000. Le Département Nature et Forêt de la Région wallonne ainsi que la commune de Flobecq sont partenaires du projet. L'accompagnement des communes dans la démarche « cimetière nature » s'intensifiera. Le travail sur l'amélioration de la qualité écologique des étangs de pêche se poursuivra en collaboration avec le Contrat de Rivière Escaut-Lys. Enfin, le Parc naturel poursuivra ses actions dans le cadre de projets à l'échelle de la Wallonie picarde, comme le projet « Un Arbre pour la WAPI » mais aussi à l'échelle wallonne comme le projet « DIVERSIFRUIT » qui vise à valoriser les vergers haute-tige wallons.

En matière de **PAYSAGE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**, deux objectifs stratégiques seront poursuivis. D'une part, connaître, préserver et valoriser les paysages et, d'autre part, contribuer à un développement harmonieux de l'aménagement du territoire. En 2019, le travail mené sera principalement axé autour de la réalisation de la Charte Paysagère dont une partie, la plus importante, sera menée par un bureau d'étude. Une autre partie sera prise en charge par le Parc naturel. Rappelons que la Charte Paysagère est un document d'orientation reprenant un ensemble d'actions à mener afin de préserver la qualité de nos paysages. Pour mener à bien ce travail, un Comité de Pilotage, mis en place en 2018, suivra et validera les travaux. La Maison de l'Urbanisme du Hainaut accompagnera le Parc naturel dans l'animation du Comité de Pilotage et du processus participatif des forces vives du territoire et surtout des habitants. Nous y reviendrons en p 27. Enfin, le Parc naturel poursuivra ses remises d'avis sur les projets urbanistiques selon les demandes des communes et restera à disposition des auteurs de projets. L'obligation, pour les communes, de solliciter l'avis du Parc naturel reste d'application pour les permis uniques et d'environnement.

Concernant le **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RURAL**, trois objectifs stratégiques seront poursuivis. D'une part, favoriser, encourager et développer la connaissance du monde rural et le rôle social de l'agriculture pour contribuer à une ruralité vivante et inclusive. D'autre part, favoriser, encourager et développer l'économie rurale et la viabilité des exploitations agricoles. Et enfin, favoriser, encourager et développer une agriculture qui contribue à la qualité de l'environnement par la mise en place d'autres modes de gestion de l'espace rural. En 2019, le Parc naturel prévoit de travailler de manière plus intense sur la thématique de l'agriculture sociale. D'autre part, 2019 marque déjà, la 5<sup>ème</sup> édition de Collinaria qui s'inscrira dans le cadre de l'année touristique « Wallonie, Terre d'eau ». Enfin, le 3<sup>ème</sup> Salon Professionnel de l'Autonomie Fourragère devrait être réalisé en collaboration avec la FUGEA et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut. Les actions habituelles se poursuivront.

Enfin, en matière d'**ACCUEIL, EDUCATION ET INFORMATION**, trois objectifs stratégiques seront poursuivis. D'une part, favoriser, contribuer et organiser la sensibilisation du grand public. D'autre part, contribuer au renforcement du sentiment d'une appartenance commune des citoyens au Pays des Collines. Et enfin, former et éduquer les citoyens d'aujourd'hui et de demain au respect de l'environnement. Diverses séances de formation, d'information ou encore des conférences et autres ateliers seront organisés afin de sensibiliser les citoyens à la préservation de l'environnement, de la ruralité et des paysages. Concernant ce dernier point, la Fondation Rurale de Wallonie et la Maison de l'Urbanisme du Hainaut accompagneront méthodologiquement le Parc naturel sur le volet « participatif » de la Charte Paysagère au travers de sorties de terrain et d'ateliers. En outre, le Parc naturel prendra part, selon ses disponibilités, à des événements en lien avec les thématiques précédemment décrites et à la conception d'outils de vulgarisation. La bonne communication restera un élément fondamental de la promotion des activités organisées, notamment via Facebook, le site internet, la conception de spots vidéo, la presse, le Journal du Parc, ou encore le calendrier des activités du Parc naturel et de ses partenaires. Enfin, de nombreux stages et activités pédagogiques seront, à nouveau, organisés pendant les congés scolaires mais aussi pendant le temps scolaire. Outre les animations, il est important de signaler que le Parc naturel accompagne et soutient méthodologiquement les écoles dans la réalisation de projets comme « Ose, le vert » et est également actif dans la formation des enseignants.

Je terminerai cette Introduction en soulignant que ce travail se mène, bien sûr, par l'équipe du Parc naturel mais aussi grâce aux nombreux **PARTENARIATS et COLLABORATIONS**. Certains projets s'inscrivent également dans une logique d'**INNOVATION et d'EXPERIMENTATION** afin de mieux répondre aux enjeux du Patrimoine naturel, du Développement économique et Rural et de l'Accueil, Education et Information du public.

Toute l'équipe du Parc naturel du Pays des Collines vous souhaite une excellente lecture de ce Plan Stratégique 2019.

**Michel DEVOS,**  
**Président**

# 1. DYNAMIQUE GENERALE

## 1.1 LES 7 GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PARC NATUREL

- **INSCRIRE LES ACTIONS DU PARC NATUREL DANS LES GRANDS OBJECTIFS D'UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE**

Le développement durable permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Il s'agit de façons d'être, de penser et d'agir qui sont essentielles au développement durable de notre société. Dans ce cadre, l'innovation et l'expérimentation sont des moyens essentiels pour imaginer et tester de nouvelles méthodes et processus qui feront avancer la Wallonie et les pouvoirs publics; aux côtés desquels le Parc naturel s'est placé en tant que partenaire qualifié. Le Parc naturel renforcera ses actions afin de contribuer au développement durable de son territoire, de la Wallonie picarde et de la Wallonie. Les actions permettront de répondre à des enjeux importants afin que le Pays des Collines reste un lieu où il fait bon vivre. La participation en 2019 aux projets Food'Wapi, Natur'Accessible, Diversifruit, Un arbre pour la Wallonie picarde démontre l'engagement et l'ouverture du Parc naturel vers l'extérieur.

- **POURUIVRE UNE DÉMARCHÉ « QUALITÉ » DANS LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS**

La recherche de la qualité et de l'efficacité est au coeur de la démarche de travail de l'équipe technique du Parc naturel et cela dans ses divers domaines de compétences. Cette volonté de poursuivre, d'améliorer et d'intensifier les projets menés permet de produire un travail de qualité répondant à des enjeux du territoire. L'amélioration des projets repose également sur le fait d'une remise en question perpétuelle. Il est d'ailleurs essentiel pour l'équipe technique d'être à l'écoute des citoyens et des pouvoirs publics afin d'avoir leur ressenti sur le travail mené et, ainsi, de pouvoir continuer à évoluer positivement. D'autre part, des outils de management de projets et de gestion des ressources humaines assurent un fonctionnement adéquat du Parc naturel. La bonne gouvernance, la gestion rigoureuse et saine des subsides, la transversalité, la remise en question permanente et l'écoute représentent le socle philosophique du fonctionnement du Parc naturel.

- **MENER DES PARTENARIATS AUX CÔTÉS DES ACTEURS LOCAUX POUR UNE MEILLEURE APPROPRIATION DE L'OUTIL « PARC NATUREL » DANS UNE OPTIQUE DE RAPPROCHEMENT CITOYEN**

Investi d'une mission de service public, le Parc naturel est au service des citoyens, des associations et des pouvoirs publics et le sera à nouveau en 2019 en continuant de proposer des services et des partenariats de qualité. Devenir un centre de référence, un pôle d'excellence dans ses matières de travail afin d'être aux côtés de ses partenaires est essentiel pour le Parc naturel. L'objectif de l'équipe technique est de renforcer l'ensemble de ses services et leur qualité afin que les citoyens et les pouvoirs publics s'approprient davantage l'outil « Parc naturel », s'en rapprochent et voient dans celui-ci une structure porteuse d'avenir pour le territoire agissant pour le bien commun.

- **DÉVELOPPER, AMPLIFIER ET PROMOUVOIR L'IDENTITÉ ET LE SENTIMENT D'UNE APPARTENANCE COMMUNE DES CITOYENS AU PAYS DES COLLINES**

Le Pays des Collines jouit incontestablement d'une forte identité singulière ancrée dans un folklore authentique et vivant ; ce qui constitue pour ses citoyens un sentiment fort d'une appartenance commune au territoire. Le Parc naturel améliorera sa communication afin d'amplifier la renommée du Pays des Collines et la valorisation du territoire pour, notamment, contribuer au dynamisme et au développement local. Dans ce cadre, la formation à la manipulation des outils numériques et la gestion du site internet sont essentielles. Le Parc naturel contribuera au développement de l'identité du Pays des Collines, notamment, en mettant en place des projets favorisant l'attractivité du territoire, au travers de la valorisation des paysages, des produits et savoir-faire locaux. En 2019, il est prévu, si les moyens le permettent, de faire paraître deux éditions du Journal du Parc ainsi qu'un calendrier. La page Facebook et le site internet seront à nouveau alimentés.

- **INITIER ET DÉVELOPPER DES PROJETS EXPÉRIMENTAUX ET INNOVANTS AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ**

Les territoires de Parcs naturels sont, par définition, des territoires d'expérimentations et d'innovations et le Parc naturel a déjà démontré l'importance de cette thématique dans plusieurs projets. Ceux-ci visent notamment à tester et mettre en place d'autres modes de gestion de l'espace rural, à initier des études-pilotes, à développer des approches pédagogiques innovantes ou encore à tester des aménagements d'intégration paysagère et de développement de la biodiversité. Le Parc naturel souhaite ainsi être un territoire « pépinière » de bonnes pratiques. Ces projets innovants et porteurs d'avenir pourront alors être développés dans d'autres territoires aux enjeux similaires. Dans le domaine rural, il est essentiel de promouvoir l'innovation rurale pour l'avenir des générations. Le Parc naturel se placera comme une « charnière » entre le monde de la recherche et le monde des praticiens afin de faciliter le transfert de connaissances en milieu rural. De plus, il est fondamental que les agriculteurs soient davantage impliqués dans l'innovation rurale car ils sont encore trop souvent considérés comme des « réceptacles » du savoir. Or, c'est en faisant remonter les observations de terrain que les scientifiques peuvent étudier et apporter des solutions. Le transfert de connaissances, l'innovation et l'expérimentation sont les moteurs clés d'une agriculture et d'un développement rural durables et constituent la pierre angulaire du renforcement de la compétitivité. Les projets innovants et expérimentaux qui seront menés en 2019 sont décrits plus bas.

- **RECHERCHER DES COLLABORATIONS, NOTAMMENT HORS DE LA WALLONIE**

Le Parc naturel poursuivra ses collaborations à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale. Les collaborations et partenariats sont essentiels afin de partager l'expérience. Le transfert de compétences et le retour sur expérience des différents partenaires d'un projet en accroissent sa valeur et son efficacité. Le succès d'une collaboration s'appuie, entre autre, sur le respect des apports de chacun dans la réalisation des projets et la reconnaissance des différents rôles joués par les partenaires. Le Parc naturel souhaite également davantage de collaborations, de cohésion et d'opérationnalité avec ses communes. Les aspects des partenariats et des collaborations sont décrits plus bas.

- **MAINTENIR ET ASSURER LA FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL**

Avec une situation du personnel stable depuis 2014, l'équipe du Parc naturel se compose de sept personnes (6,8 ETP), toutes en contrat à durée indéterminée. Les profils sont différents et complémentaires : une Bio-Ingénieur, deux Bacheliers en Agronomie, une licenciée en Biologie ainsi qu'un Bachelier en Biologie, un Technicien en environnement et un agent administratif. L'équipe possède presque toutes les compétences nécessaires à la bonne gestion du Parc naturel. En effet, la compétence « communication » manque et chaque agent la gère au mieux qu'il peut. Au-delà des parcours scolaires de chacun, le Parc naturel attache aussi de l'importance aux formations dans ses domaines de compétences. La formation continue du personnel permet d'améliorer les compétences et de faire partager aux autres ses connaissances à des fins d'amélioration de la qualité du travail. Enfin, la formation continue contribue à l'ambition du Parc naturel de devenir un pôle de compétences dans ses domaines de travail.

## **1.2 DYNAMIQUE D'EXPÉRIMENTATION ET D'INNOVATION**

En 2019, le Parc naturel poursuivra un objectif stratégique qui vise à initier, développer et contribuer à la mise en place de projets innovants et expérimentaux ancrés dans le développement durable.

- **DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE NATUREL**

En 2019, le Parc naturel mettra en place un plan d'action sur le Lérot pour caractériser l'état des populations. Un partenariat sera mené avec Hainaut Développement dans le cadre du projet INTERREG Tous Eco-Citoyens. Dans la mesure des moyens budgétaires disponibles, le Parc naturel et le Contrat de Rivière Escaut-Lys poursuivront la mise en place de sites « vitrines » sur les bonnes pratiques environnementales à mettre en place au niveau des étangs de pêche. Il s'agit de tester de aménagements de génie écologique aquatique. De plus, un sentier de découverte du site Natura 2000 de la Forêt Domaniale du Bois de la Louvière à Flobecq sera aménagé pour un public souffrant d'un handicap intellectuel et/ou visuel. Un partenariat sera mené avec le Département Nature et Forêt de la Région wallonne et la commune de Flobecq.

- **DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RURAL**

La démarche globale de gestion durable du sol se poursuivra, notamment sur les fascines, en fonction des moyens disponibles. Les agriculteurs continueront à recevoir de nombreux conseils personnalisés. D'autre part, en 2019, le Parc naturel souhaite initier et développer la thématique de l'agriculture sociale auprès des agriculteurs intéressés. Cette démarche, très en vogue en ce moment, pourrait permettre de renforcer le rôle joué par l'agriculture au niveau de la société. L'agriculture est un rouage à part entière du fonctionnement socio-économique et environnemental de notre société et du Pays des Collines.

- **DANS LE DOMAINE DE L'ACCUEIL, EDUCATION ET INFORMATION DU PUBLIC**

Grâce au matériel acquis en 2017, le Parc naturel envisagera la création de vidéos promotionnelles afin de mieux communiquer sur les actions menées.

### 1.3 PRINCIPALES COLLABORATIONS

Le Parc naturel poursuivra deux objectifs stratégiques. D'une part, initier, développer et contribuer à la mise en place de partenariats et de collaborations au niveau local et, d'autre part, au niveau transrégional, transfrontalier et entre Parcs naturels. En effet, collaborer en bon esprit, permet d'augmenter la valeur intrinsèque et l'efficacité des projets menés. Evidemment, les collaborations et partenariats seront aussi fonction des possibilités, opportunités et nécessités. Les partenariats et collaborations apparaissent dans la description des différents projets. Nos principaux partenaires sont :

#### Membres de l'Assemblée générale :

- Les 5 communes du Parc naturel
- La Province du Hainaut et ses différentes structures
- L'IDETA (Pouvoir Organisateur du Parc naturel)
- L'OREE du Pays des Collines
- L'Association des Horticulteurs et Pépiniéristes de Wallonie
- Le Centre Culturel du Pays des Collines
- Les Guides-Nature des Collines
- Le Contrat de Rivière Escaut-Lys
- Le Contrat de Rivière Dendre
- Le Conseil Cynégétique du Pays des Collines
- La Fondation Rurale de Wallonie
- L'Ecomusée du Pays des Collines
- 2 producteurs

#### Autres partenaires :

- Le Service Public de Wallonie (DGO3 et DGO4)
- La Fédération des Parcs naturels de Wallonie
- L'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité
- Le Centre wallon de Recherches Agronomiques
- Natagora : locale Dendre-Collines
- Natagora : Plecotus – Aves - Raîne
- Les artisans et producteurs du Parc naturel
- Les écoles du Parc naturel
- Accueil Champêtre
- La Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs
- Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut
- Le Parc naturel Régional Scarpe-Escaut
- La Ferme du Harby
- Le Centre Protestant d'Amougies
- ...



## 2. PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

**OBJECTIF STRATEGIQUE (OS1 – AB1) : CONTRIBUER À LA CONNAISSANCE, À LA RESTAURATION, AU DÉVELOPPEMENT ET À LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL**

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL (OO1 – OS1 – AB1) : AMÉLIORER LA CONNAISSANCE, LA QUALITÉ ET LA FONCTIONNALITÉ DES TRAMES VERTE ET BLEUE EN LIAISON AVEC LES SITES NATURELS ET LE PAYSAGE**

### 2.1 TRAME VERTE, TOUS CONCERNÉS !

La trame verte se compose de différents éléments arborés, arbustifs et herbacés qui se développent sur un territoire donné. La connexion entre ces éléments est essentielle au bon fonctionnement du réseau écologique. Les vergers, les haies, les arbres ou alignements d'arbres, les forêts, les friches et d'autres éléments assurent le transfert des gènes au sein d'un territoire. Le Parc naturel poursuivra ses actions d'inventaire et de reconstruction de la trame verte en s'appuyant, notamment, sur la cartographie qui permet de guider les actions prioritaires de reconnexion des éléments entre eux. Ce travail permettra d'améliorer les connaissances sur la Structure Ecologique Principale (SEP) et de contribuer à mettre à jour l'Atlas Botanique de Wallonie grâce aux inventaires des Guides-Nature des Collines. Outre ce travail d'inventaire, il est important que la reconnexion de la trame verte se fasse en collaboration avec les citoyens et agriculteurs qui doivent être encouragés et accompagnés dans cette démarche. Dans le cas de grands projets, le Parc naturel proposera un accompagnement relatif à la prime de la Région wallonne à la plantation pour autant que les critères d'octroi soient respectés. Pour les plus petits projets ou ceux ne répondant pas aux critères en question, l'action de commandes groupées entamée depuis plusieurs années se poursuivra (conseils, commandes groupées, suivis des plantations). D'autre part, le Parc naturel poursuivra ses démarches collaboratives à l'échelle locale, wallonne, nationale ou européenne au travers des projets « Un arbre pour la Wallonie picarde », « DIVERSIFRUIT », ou encore le « LiFE Biodiversité » qui sera probablement réintroduit par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie en 2019. Le projet « Un Arbre pour la Wallonie picarde », issu du Conseil de Développement, vise à mobiliser les forces vives de Wallonie picarde afin de planter, ensemble, 350.000 arbres et arbustes entre 2015 et 2025. Le



projet « DIVERSIFRUIT », mis sur pied par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie, émane de l'appel à projet de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation et vise à structurer une filière de valorisation des fruits issus des vergers haute-tige wallons. Les dix Parcs naturels y participent en tant que relai local afin de contribuer aux objectifs du projet. Afin de poursuivre la protection du patrimoine fruitier régional, la reproduction des certaines variétés fruitières se poursuivra avec, en 2019, la Beurré Dilly ! Enfin, parmi les causes de la perte de biodiversité, l'introduction et la prolifération d'espèces exotiques se placent en 3<sup>ème</sup> position. La destruction des habitats et la surexploitation des ressources venant respectivement en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> place. Leur forte capacité à coloniser les milieux leur permet de supplanter très rapidement la faune et la flore indigènes. Le Parc naturel poursuivra ses actions d'éradication en collaboration avec d'autres structures actives dans ce domaine afin d'assurer une cohérence dans les gestions qui seront opérées sur le terrain.



N° du projet	Nom du projet	N° des actions	Intitulé des actions	Indicateurs des actions
P1/OO1/OS1/AB1	Trame verte, tous concernés !	A1/P1/OO1/OS1/AB1	Inventaires des éléments végétaux	N. éléments et linéaires inventoriés
		A2/P1/OO1/OS1/AB1	Restaurer, sauvegarder et développer le patrimoine arboré fruitier	N. dossiers avec unités/visites/arbres reproduits et vergers/démarches concernés
		A3/P1/OO1/OS1/AB1	Restaurer, sauvegarder et développer le patrimoine arboré bocager	N. dossiers avec unités/visites/démarches concernées
		A4/P1/OO1/OS1/AB1	Restaurer, sauvegarder et développer le patrimoine arboré singulier et d'alignement	N. éléments remarquables candidats/dossiers avec unités/visites/démarches/perches distribuées
		A6/P1/OO1/OS1/AB1	Lutter contre les espèces invasives végétales terrestres	N. linéaires/de pieds/de m2 gérés/visites, démarches et synergies concernées

## 2.2 TRAME BLEUE, TOUS CONCERNÉS !

La trame bleue se compose de différents éléments aquatiques tels que les mares, ruisseaux, étangs, sources, ... sur un territoire donné. La connexion entre ces éléments est essentielle au bon fonctionnement du réseau écologique et la complémentarité avec une trame verte de qualité assure un réseau écologique fonctionnel. Véritables « spots » de biodiversité, ces sites sont les lieux de vie de nombreux invertébrés aquatiques, batraciens, odonates et autres qui y trouvent un lieu de vie pour leur reproduction et leur développement. Le Parc naturel poursuivra ses actions qui visent à mieux connaître ce patrimoine aquatique, à améliorer la qualité des eaux mais aussi à reconnecter cette trame bleue en partenariat avec les Contrats de Rivière Dendre et Escaut-Lys. Les actions s'appuieront sur la cartographie qui permet de guider les actions prioritaires de reconnexion des éléments entre eux. Ce travail permettra d'améliorer les connaissances sur la Structure Ecologique Principale (SEP). En 2019, le Parc naturel espère avancer sur les aspects inventaires des éléments aquatiques et sur des propositions d'actions en fonction des enjeux grâce à la réalisation d'une étude par un.e étudiant.e. Il s'agit d'une démarche sur plusieurs années. Une attention particulière portera sur la restauration des habitats rivulaires et des zones de sources. Cela dépendra aussi de l'avancement du diagnostic de terrain et des priorités qui en découleront. La création de mare ou leur restauration est d'autant plus importante en milieu agricole non seulement pour les services écosystémiques mais aussi comme service à l'agriculteur au travers de l'abreuvement du bétail. En fonction des moyens budgétaires disponibles, la création de mares sera possible pour les agriculteurs et les particuliers moyennant la signature d'une convention. Le partenariat technique et financier négocié en 2018 avec le Contrat de rivière Escaut-Lys devrait permettre la prise en charge partielle du coût de réalisation des aménagements prévus aux étangs d'Arc-Ainières. Enfin, la lutte contre le Myriophylle du Brésil se poursuivra en collaboration avec le Contrat de Rivière Dendre.





N° du projet	Nom du projet	N° des actions	Intitulé des actions	Indicateurs des actions
P2/OO1/OS1/AB1	Trame bleue, tous concernés !	A1/P2/OO1/OS1/AB1	Inventaires des éléments aquatiques (eaux courantes, stagnantes, zones de sources, ...)	N. éléments et linéaires inventoriés
		A2/P2/OO1/OS1/AB1	Contribuer au développement et à la restauration d'un réseau fonctionnel de mares	N. mares creusées/restaurées/visites/démarches et synergies concernées
		A3/P2/OO1/OS1/AB1	Contribuer au développement et à la restauration de la qualité des eaux courantes	N. actions chiffrées sur les eaux courantes/démarches et synergies concernées
		A4/P2/OO1/OS1/AB1	Contribuer au développement et à la restauration de la qualité des zones de sources	N. actions chiffrées sur les sources/démarches et synergies concernées
		A5/P2/OO1/OS1/AB1	Contribuer au développement de la biodiversité dans les étangs et les bassins d'orage	N. actions chiffrées sur les sites/démarches et synergies concernées

**2.3 FOCUS SUR NOS SITES NATURELS**

Au sein du territoire, on compte plusieurs sites Natura 2000 ainsi que plusieurs Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) et deux réserves naturelles, une agréée et l'autre domaniale. La mise en place de mesures de gestion au sein des sites Natura 2000 peut s'envisager par les mesures du Programme wallon de Développement Rural et suivant ce qui est prévu comme gestion en fonction des unités de gestion. En ce qui concerne les SGIB, il n'y a pas d'aides à la mise en place ; cela repose sur la bonne volonté du propriétaire du fond. Quant aux réserves naturelles, elles sont gérées par un comité, dont le Parc naturel fait partie concernant la réserve naturelle agréée. Vu les contraintes liées au PWDR (préfinancement du coût des mesures de gestion) concernant les sites Natura 2000 et compte-tenu des comités déjà en place pour les réserves naturelles ; c'est principalement au niveau des SGIB que le Parc naturel pourrait jouer un rôle. Cependant, par manque de moyens humains, il n'est pas envisagé d'effectuer l'inventaire des SGIB mais simplement de procéder au fauchage d'une mégaphorbiaie. Les mégaphorbiaies sont un terme générique désignant des peuplements de plantes herbacées à larges feuilles, généralement de taille supérieure à 1,5 m à maturité, faisant de belles fleurs et colonisant les zones humides telles que les bordures de cours d'eau, les lisières de forêts marécageuses ou encore les prairies humides laissées à l'abandon. Ces peuplements se présentent sous différents faciès selon la nature hydrique et trophique des sols. Parmi les plantes les plus représentatives, citons la Reine des Prés (*Filipendula ulmaria*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*), l'Angélique (*Angelica sylvestris*), la Valériane officinale (*Valeriana officinalis*), ou encore la Lysimaque vulgaire (*Lysimachia vulgaris*), ... La gestion mise en place depuis plusieurs années par le Parc naturel ainsi que le suivi floristique de la zone s'effectuera notamment avec le concours du Département d'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA) et des Guides-Nature des Collines.



N° du projet	Nom du projet	N° des actions	Intitulé des actions	Indicateurs des actions
P1/OO2/OS1/AB1	Focus sur nos sites naturels	A2/P1/OO2/OS1/AB1	Concevoir et mettre en œuvre des plans d'actions concertés de préservation des habitats	N. actions chiffrées par sites naturels/démarches et synergies

2.4 AIDONS NOS ESPÈCES

La destruction de certains types d'habitats au cours de ses soixante dernières années a eu, de facto et outre la flore, une répercussion sur les espèces qui s'y développaient telles que les insectes, les batraciens mais également les mammifères. Depuis plusieurs années, le Parc naturel effectue un suivi des populations hivernales et estivales de chauves-souris ; ce qui alimente la base de données sur les Chiroptères en Wallonie au travers du groupe de travail Plecotus de Natagora. Ce travail s'effectuera à nouveau en 2019. D'autre part, le Parc naturel collaborera à une étude sur le Lérot dans le cadre du projet INTERREG Tous Eco-Citoyens. Il s'agit d'un plan d'actions transfrontalier relatif à plusieurs espèces dont le Lérot. Ce petit Gliridé (comme le Muscardin) n'est pas aussi rare que ce dernier, mais néanmoins en net déclin dans toute l'Europe. Son habitat-type est constitué de vieux vergers, vieux parcs et jardins. La disparition et la fragmentation de son habitat sont les principales raisons de son déclin. L'acquisition et la pose de nichoirs propres à ce petit mammifère permettront de se faire une idée de sa répartition dans le Pays des Collines. Les nichoirs, bien identifiés, et placés durant l'automne 2018 dans divers vergers d'Ellezelles, feront l'objet d'un contrôle en 2019. La pose de nichoirs se poursuivra probablement aussi en 2019. En ce qui concerne les batraciens, le Parc naturel poursuivra son travail sur l'amélioration de leurs habitats, notamment par le creusement de mares si le budget le permet, mais aussi par le suivi des Salamandres terrestres. La collaboration dans le cadre du LiFE intégré « volet batraciens » reste ouverte. De plus, depuis plusieurs années, des bénévoles s'occupent des ramassages lors des migrations. Les actions habituelles de pose de nichoirs se poursuivront.



N° du projet	Nom du projet	N° des actions	Intitulé des actions	Indicateurs des actions
P1/OO3/OS1/AB1	Aidons nos espèces	A1/P1/OO3/OS1/AB1	Inventaires et recherches d'espèces animales patrimoniales (mammifères, batraciens, oiseaux, ...)	N. actions chiffrées de recherche/suivi/démarches et synergies
		A2/P1/OO3/OS1/AB1	Concevoir et mettre en œuvre des plans d'actions concertés de préservation des espèces patrimoniales	N. actions chiffrées en faveur des espèces/aménagements/démarches et synergies

**2.5 ESPACES PUBLICS ET BIODIVERSITÉ, UN LIEN SE CRÉE**

Depuis plusieurs années, la biodiversité est de plus en plus prise en compte dans les aménagements des espaces publics et encouragée par la Wallonie via divers incitants. C'est une démarche que le Parc naturel encourage depuis plusieurs années, notamment au travers de l'accompagnement des communes dans les appels à projet régionaux. Dans ces cas, le Parc naturel s'occupe de la rédaction technique du dossier. En 2019, celui-ci poursuivra sa démarche avec les communes pour travailler à augmenter la biodiversité dans les espaces publics actuels et à venir. Un accompagnement pourra se faire, pour les communes qui le désirent et qui ont répondu à l'appel à projet « Cimetière nature » et/ou qui répondront aux autres appels à projet.



N° du projet	Nom du projet	N° des actions	Intitulé des actions	Indicateurs des actions
P1/OO4/OS1/AB1	Espaces publics et biodiversité, un lien se crée	A1/P1/OO4/OS1/AB1	Inventaires des espaces publics aménageables	N. contacts pris/sites inventoriés
		A2/P1/OO4/OS1/AB1	Accompagner les pouvoirs publics dans le développement de la biodiversité de proximité	N. actions chiffrées développées/démarches et synergies

**OBJECTIF STRATEGIQUE (OS2 – AB1): CONTRIBUER À LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL****OBJECT OPÉRATIONNEL (OO1 – OS2 – AB1) : ACCOMPAGNER LES POUVOIRS PUBLICS DANS LA VALORISATION DE LA NATURE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE****2.6 LA NATURE, UN BIEN COMMUN À DÉCOUVRIR**

Le rôle d'un Parc naturel est également de promouvoir l'accès et la découverte du patrimoine naturel au grand public. Bien sûr, il y a la nature extraordinaire avec ses réserves naturelles, mais il y a aussi la nature ordinaire qui doit pouvoir être mise en valeur. Dans ce cadre, le Parc naturel souhaite apporter son expertise auprès des pouvoirs publics et des écoles afin de les aider à faire découvrir cette nature. Outre cet aspect, c'est aussi le cadre de vie des habitants que le Parc naturel souhaite améliorer. Ainsi, ce dernier pourrait accompagner ces acteurs dans le cadre d'une réhabilitation des anciens sentiers si, un telle demande devait apparaître en 2019 de leur part. De plus, certains parcs communaux pourraient, moyennant quelques aménagements, être embellis. En 2019, le Parc naturel fera des propositions à ce niveau. Enfin, le Parc naturel organisera, en 2019, la mise en place des aménagements prévus dans le cadre du projet Natur'Accessible. Pour rappel, ce projet est piloté par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie et vise à développer, dans chaque Parc naturel, un sentier de découverte d'un site Natura 2000 par un public souffrant d'un type de handicap, soit moteur, soit intellectuel. En 2018, le choix s'est porté sur la forêt domaniale du Bois de la Louvière à Flobecq. Ce sentier, qui sera aménagé en 2019 pour, d'une part, favoriser l'accessibilité et, d'autre part, la découverte grâce à des aménagements didactiques, permettra d'accueillir un public souffrant d'un déficit intellectuel, ainsi que les déficients visuels et les malvoyants. Le Parc naturel est accompagné dans cette démarche par Access-I, structure spécialisée en la matière et a le soutien du Département Nature et Forêts de la Région wallonne ainsi que de la commune de Flobecq.

N° du projet	Nom du projet	N° des actions	Intitulé des actions	Indicateurs des actions
P1/OO1/OS2/AB1	La nature, un bien commun à découvrir	A1/P1/OO1/OS2/AB1	Favoriser la découverte de la nature en contribuant au développement d'une mobilité douce grâce aux sentiers	N. actions chiffrées développées/démarches et synergies
		A2/P1/OO1/OS2/AB1	Favoriser la découverte de la nature en contribuant à la restauration des parcs communaux	N. actions chiffrées développées/démarches et synergies
		A3/P1/OO1/OS2/AB1	Favoriser la découverte de la forêt en contribuant au développement de circuits thématiques (Nature Accessible, ...)	N. actions chiffrées développées/démarches et synergies

### 3. PAYSAGES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**OBJECTIF STRATEGIQUE (OS1 – AB2) : CONNAÎTRE, PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES**

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL (OO1 – OS1 – AB2) : DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE DU PAYSAGE AFIN D'ENCOURAGER ET DE FACILITER SA PRÉSERVATION ET SA VALORISATION**

#### 3.1 LA CHARTE PAYSAGÈRE

Élément fondamental de la dynamique d'un Parc naturel, la Charte paysagère fait, dès son approbation par les communes, le Pouvoir Organisateur et le Gouvernement wallon, partie intégrante du Plan de Gestion du Parc naturel. L'Arrêté ministériel qui définit et organise la constitution d'une Charte paysagère a été adopté en 2017 par le Gouvernement wallon. Tant attendu depuis plusieurs années, ce cadre légal fixe désormais les modalités à respecter et balise le travail à effectuer. Les modalités de mise en œuvre ont été précisées dans un Vade Mecum, commun aux Parcs naturels, réalisé par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie. La Charte paysagère a pour objectif de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages des Parcs naturels. C'est un document d'orientation qui sera composé de plusieurs parties reprenant une analyse contextuelle et paysagère suivie de recommandations et d'un plan d'actions à dix ans. La Charte paysagère se construit grâce à un processus participatif mené avec les forces vives du territoire et les citoyens. Le Comité de Pilotage de la Charte Paysagère, mis en place en 2018, est l'organe qui suivra l'élaboration, remettra des avis et encadrera le prestataire dans sa mission de réalisation d'une partie du travail. En effet, une partie de l'analyse contextuelle sera réalisée en interne. L'analyse contextuelle et les recommandations seront réalisées en 2019 et, en fonction de l'état d'avancement, il sera peut-être envisageable d'avancer sur le volet « programme d'actions ». Le Pouvoir Organisateur (Ideta), assistera le Parc naturel dans une forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de l'aider à mettre en place la Charte Paysagère et apporter de la cohérence à l'ensemble. La pré-étude paysagère réalisée en 2002 ainsi que les données engrangées jusqu'ici par les différents stagiaires en aménagement du territoire serviront de base de travail. Le Comité de Pilotage se réunira plusieurs fois en 2019 afin de suivre et valider les différentes étapes. D'autre part, plusieurs activités et manifestations citoyennes seront également organisées (voir p 27). La Maison de l'Urbanisme du Hainaut apportera un soutien méthodologique dans l'animation du Comité de Pilotage.

N° du projet	Nom du projet	N° des actions	Intitulé des actions	Indicateurs des actions
P1/OO1/OS1/AB2	La Charte Paysagère	A1/P1/OO1/OS1/AB2	Mise en place de l'analyse contextuelle	Réalisation de l'action
		A2/P1/OO1/OS1/AB2	Proposition de recommandations	N. recommandations
		A3/P1/OO1/OS1/AB2	Réalisation du programme d'action	Réalisation de l'action

## OBJECTIF STRATEGIQUE (OS2 – AB2) : CONTRIBUER À UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL (OO1 – OS2 – AB2) : FAVORISER DES PROJETS INTÉGRÉS QUI ALLIENT ARCHITECTURE CONTEMPORAINE, RESPECT DU BÂTI TRADITIONNEL, DU PAYSAGE ET DES RESSOURCES NATURELLES

### 3.2 ENSEMBLE POUR UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE HARMONIEUX

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2017 du Code du Développement Territorial (CoDT) a modifié de manière conséquente les missions des Parcs naturels en ce qui concerne l'aménagement du territoire. En effet, l'obligation de rendre des avis par les Parcs naturels sur les permis d'urbanisme a été abrogée. Cependant, l'obligation pour les communes de demander l'avis du Parc naturel est maintenue pour tout projet ayant un impact environnemental ou paysager significatif ; ce qui est le cas pour les permis uniques et d'environnement. Les communes sont toujours, néanmoins, libres de solliciter l'avis du Parc naturel et de décider de toutes formes supplémentaires de consultation. Sur les cinq communes du Parc naturel, deux ont décidé de continuer à solliciter notre avis sur tous les projets d'urbanisme. Ceci est positif car nombreux sont les défis à relever concernant l'urbanisme dans un territoire de Parc naturel : adaptation à la vie contemporaine des anciens bâtiments dans le respect du cadre rural, intégration paysagère des bâtiments agricoles, ... D'autre part, en 2019, le Parc naturel poursuivra l'encadrement des auteurs de projets, publics ou privés, avant l'introduction de leurs des projets, s'ils souhaitent un tel accompagnement. Enfin, une participation aux formations liées aux outils réglementaires mis en place est également prévue en 2019 (suivi du Schéma de Développement du Territoire) ; ces séances de formations et d'informations sont organisées par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie.

N° du projet	Nom du projet	N° des actions	Intitulé des actions	Indicateurs des actions
P1/OO1/OS2/AB2	Ensemble pour un aménagement du territoire harmonieux	A1/P1/OO1/OS2/AB2	Analyser les demandes de permis d'urbanisme, uniques et d'environnement et remettre des avis circonstanciés	N. demandes de permis traitées/réunions d'information
		A2/P1/OO1/OS2/AB2	Renseigner les auteurs de projets publics et privés et les demandeurs avant l'introduction des projets	N. rencontres/réunions
		A3/P1/OO1/OS2/AB2	Suivre la mise en place d'outils réglementaires et d'orientation	N. réunions/synergies

## 4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RURAL

**OBJECTIF STRATEGIQUE (OS1 – AB3) : FAVORISER, ENCOURAGER ET DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE DU MONDE RURAL ET LE RÔLE SOCIAL DE L'AGRICULTURE POUR CONTRIBUER À UNE RURALITÉ VIVANTE ET INCLUSIVE**

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL (OO1 – OS1 – AB3) : FAVORISER L'INTÉGRATION CITOYENNE DANS LE PAYSAGE RURAL**

### 4.1 MON VOISIN, L'AGRICULTEUR

Le territoire du Parc naturel du Pays des Collines suscite l'engouement des promoteurs immobiliers et des citoyens qui recherchent la quiétude de ses paysages et la qualité de son cadre de vie. C'est également un territoire rural qui compte de nombreux agriculteurs en activité. Cette réalité rurale doit être connue, reconnue et promue afin de faciliter les relations entre habitants voire nouveaux habitants et le monde agricole. Cette approche est essentielle afin d'encourager le dialogue entre les personnes et faire connaître les richesses locales. Dans ce cadre, plusieurs pistes seront suivies en collaboration avec les exploitations agricoles : susciter et favoriser la mise en place des journées de portes-ouvertes, organiser des visites en ferme, mais également favoriser les échanges et les rencontres entre les agriculteurs et un public fragilisé, encourager le développement de fermes dites « d'accueil social » ou de « ressourcement ». En effet, la réinsertion de jeunes en décrochage scolaire ou placés par le juge, les stages à la ferme, l'hypothérapie, ... sont autant d'objectifs que peuvent rencontrer ce type de fermes. L'agriculture au-delà d'être nourricière a toujours été et reste un élément social essentiel de nos campagnes. La dimension humaine est un élément fondamental du travail du Parc naturel. En 2019, le Parc naturel soutiendra les portes ouvertes dans les fermes, en diffusant les informations et en tenant un ou plusieurs stands dans les exploitations agricoles. Nous participerons également aux différents groupes de travail et aux journées de visites/formations organisées par les différents partenaires liés à l'agriculture sociale (ACW, PWDR, GAL, ASBL...). Le Parc naturel contribuera ainsi à la dynamique wallonne dans ce domaine. Il jouera un rôle de charnière entre ces partenaires et les agriculteurs afin de favoriser le développement d'une agriculture sociale et/ou de ressourcement.



N° du projet	Nom du projet	N° des actions	Intitulé des actions	Indicateurs des actions
P1/OO1/OS1/AB3	Mon voisin, l'agriculteur	A1/P1/OO1/OS1/AB3	Susciter et favoriser les échanges et les rencontres entre les agriculteurs et les habitants	N. événements et fréquentation/promotion
		A2/P1/OO1/OS1/AB3	Susciter et favoriser les échanges et les rencontres entre les agriculteurs et un public fragilisé en contribuant au développement des fermes de ressourcement à finalité sociale	N. événements et fréquentation/réunions/visites/synergies

**4.2 COLLINARIA, LE FESTIVAL GOURMAND**

Région rurale et gastronomique, le Parc naturel du Pays des Collines souhaite naturellement intégrer les différents acteurs de ce secteur pour répondre à la demande croissante du « bien manger dans un environnement préservé ». La culture du bon-goût n'est plus à démontrer au Pays des Collines et est source de revenus pour les membres du secteur HORECA ainsi que pour les producteurs, artisans et agriculteurs diversifiés. Au travers du projet « Collinaria, Le Festival Gourmand », le Parc naturel, en collaboration avec les différents partenaires, a l'ambition de réunir les producteurs, les restaurateurs, les artisans, les hébergements, les commerçants et les étudiants autour d'un projet où chacun y trouve une place et un rôle. Développer des synergies avec les acteurs locaux, améliorer la connaissance des produits locaux, valoriser les savoir-faire des restaurateurs, tisser des liens entre jeunes et professionnels, s'inscrire dans une démarche de développement durable, mettre en lumière le tourisme local, ... sont une partie des valeurs fortes que véhicule Collinaria, Le Festival Gourmand. Pour la cinquième édition, les organisateurs ont défini une thématique centrale (les 5 sens) et inscriront le projet dans le cadre du thème de l'Année touristique 2019 : l'eau, source de vie, initiée par le Commissariat Général au Tourisme, qui sera donc le fil conducteur de cette 5<sup>ème</sup> édition. Depuis la 1<sup>ère</sup> édition, les organisateurs veillent à améliorer chaque édition à différents niveaux (organisation, activités, ...) et notamment en intensifiant à chaque fois le côté « développement durable » : zones de tri, valorisation des déchets, assiettes biométhanisables, couverts et verres réutilisables, ... De nouvelles actions viendront compléter le beau programme habituel :

- 5 pour les 5 sens dans 5 lieux et 5 ambiances au centre d'Ellezelles
- 5 pour 5 balades fluviales à la découverte des anciennes sources, cours d'eau et moulin à eau de la campagne ellezelloise
- 5 pour 5 classes de 5<sup>ème</sup> primaire sur les 5 communes du territoire du Parc naturel du Pays des Collines
- 5 pour 5 visites des producteurs/restaurateurs/hébergements/commerces locaux
- 5 pour 5 parrains



N° du projet	Nom du projet	N° des actions	Intitulé des actions	Indicateurs des actions
P1/OO2/OS1/AB3	Collinaria, Le Festival Gourmand	A1/P1/OO2/OS1/AB3	Co-organiser Collinaria, Le Festival Gourmand	Réalisation de l'action/promotion
		A2/P1/OO2/OS1/AB3	Développer des synergies avec des acteurs locaux (hébergement, acteurs touristiques et culturels,...)	N. synergies/acteurs concernés
		A3/P1/OO2/OS1/AB3	Développer des synergies avec le milieu scolaire	N. synergies/étudiants concernés
		A4/P1/OO2/OS1/AB3	Développer des synergies avec les producteurs pour favoriser la connaissance des produits locaux	N. synergies/producteurs concernés
		A5/P1/OO2/OS1/AB3	Développer des synergies avec les restaurateurs et parrains pour valoriser les savoir-faire culinaires	N. synergies/restaurateurs/parrains concernés

**OBJECTIF STRATEGIQUE (OS2 – AB3) : FAVORISER, ENCOURAGER ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE RURALE ET LA VIABILITÉ DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL (OO1 – OS2 – AB3) : FAVORISER, DÉVELOPPER ET FÉDÉRER LES ACTIVITÉS DE VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES**

**4.3 PRODUISONS ET CONSOMMONS LOCAL**

Le nombre d'agriculteurs diminue chaque année en Wallonie, en Belgique et de manière plus générale, en Europe. Si nous voulons préserver une alimentation de qualité pour les générations futures, il est primordial de favoriser et de soutenir la viabilité des exploitations agricoles. Cela est possible en agissant localement, à notre échelle. La diversification agricole est l'une de source qui permet d'améliorer les revenus sur une ferme. Engagé dans une démarche d'accompagnement des producteurs locaux depuis plusieurs années, le Parc naturel souhaite continuer à encourager, développer et fédérer les initiatives qui vont dans ce sens. Celles-ci répondent à une demande des producteurs d'être soutenus, formés et valorisés et aussi des consommateurs qui veulent une garantie de qualité des produits achetés et qui souhaitent soutenir une économie locale source d'emplois pour leur région. Accompagner les porteurs de projets, soutenir l'économie circulaire, promouvoir les nouvelles initiatives, innover vers de nouvelles filières, développer des projets, organiser des visites de terrain et des journées de formation, communiquer pour les producteurs, s'intégrer dans des démarches à plus large échelle (Wallonie Picarde, Wallonie, interreg, ...) sont le travail quotidien de la mission Développement Economique et Rural – Diversification Agricole du Parc naturel du Pays des Collines. En 2019, le Parc naturel continuera à organiser et à soutenir le développement des marchés fermiers, à fréquenter ou à organiser des événements locaux (conférences, forums, marchés,...) en lien direct avec les circuits-courts, l'économie circulaire et la durabilité dans nos modes de consommation, à soutenir le développement de La Chouette Laine en promotionnant ses activités, à organiser des visites de terrains, à relayer les formations organisées par des partenaires, à organiser des moments de conférences et de formation, à s'intégrer aux groupes de travail régionaux, à éditer des publications promotionnelles des producteurs et initiatives locales, à alimenter les réseaux sociaux et à relayer aux médias - via des communiqués de presse – les informations liés aux thématiques évoquées ci-dessus... Enfin, le Parc naturel poursuivra sa participation au projet FOOD WAPI qui vise à identifier et structurer la filière circuit-court en Wallonie picarde. Le projet se terminant courant 2019, le Parc naturel prendra part aux discussions qui s'envisageront pour préparer l'après-projet.



N° du projet	Nom du projet	N° des actions	Intitulé des actions	Indicateurs des actions
P1/OO1/OS2/AB3	Produisons et consommons local	A1/P1/OO1/OS2/AB3	Favoriser et soutenir la (co) organisation d'événements de promotion des produits locaux	N. événements et fréquentation/promotion
		A2/P1/OO1/OS2/AB3	Accompagner, favoriser et développer la dynamique économique des circuits-courts	N. synergies et démarches avec résultats/promotion
		A3/P1/OO1/OS2/AB3	Contribuer à la formation des producteurs et des artisans	N. formations/visites/fréquentation

**4.4 PLUS D'AUTONOMIE POUR NOS FERMES**

Une économie mondiale incertaine et interconnectée, la volatilité des prix des denrées agricoles, l'augmentation du coût du pétrole, ... sont autant d'éléments pour lesquels l'agriculteur n'a aucune influence et qui s'imposent à lui. Il s'agit d'un contexte qui complique très fortement le métier d'agriculteur et qui l'expose à subir plutôt que de décider. Face à ce contexte, il est essentiel d'accompagner les exploitations agricoles vers plus de stabilité et de résilience ; ce qui peut s'envisager au travers d'un développement, à différents niveaux, de l'autonomie des fermes. Autonomie décisionnaire, cognitive, économique mais également au niveau des modes de production, notamment l'autonomie fourragère. En 2019, le Groupe de travail Herbe et Autonomie Fourragère piloté par le Parc naturel du Pays des Collines, des Plaines de l'Escaut et Scarpe-Escaut (Fr), poursuivra ses travaux et activités auprès des agriculteurs afin de les accompagner vers plus d'autonomie fourragère. Ce système de production permet de produire ses propres besoins en matière de protéines et d'énergie pour s'affranchir du système classique maïs-soja. Cela est possible en cultivant un fourrage qui allie graminées et légumineuses. Parmi ces dernières, la luzerne, le trèfle blanc ou encore le trèfle violet sont les plus utilisées. Outre les réunions, visites et autres séances d'étude organisées par le GT Herbe et Autonomie Fourragère, ce dernier, en collaboration avec la FUGEA réfléchit à l'organisation du 3<sup>ème</sup> Salon Professionnel de l'Autonomie Fourragère qui rassemblerait, comme les éditions précédentes, différents intervenants techniques spécialisés dans la thématique. Les activités du GT Herbe et Autonomie Fourragère permettent de promouvoir des systèmes alternatifs de production, de raisonner les apports de fertilisants, d'organiser des visites techniques, de faciliter les échanges d'expériences entre les agriculteurs (constitution d'un réseau), de redonner une valeur économique à l'herbe (en plus des aspects environnementaux et sociétaux) et de favoriser les conseils techniques personnalisés pour les éleveurs, ...



N° du projet	Nom du projet	N° des actions	Intitulé des actions	Indicateurs des actions
P1/OO2/OS2/AB3	Plus d'autonomie pour nos fermes !	A1/P1/OO2/OS2/AB3	Co-organiser des événements de promotion, d'étude et de rencontres entre agriculteurs sur l'autonomie fourragère	N. événements/visites/fréquentation
		A2/P1/OO2/OS2/AB3	Participer à des événements de promotion et d'étude sur l'autonomie (fourragère,...)	N. événements/visites
		A3/P1/OO2/OS2/AB3	Conseiller et accompagner les agriculteurs sur la production herbagère et autres thématiques visant davantage d'autonomie	N. agriculteurs conseillés/accompagnés /outils

**OBJECTIF STRATEGIQUE (OS3 – AB3) : FAVORISER, ENCOURAGER ET DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE QUI CONTRIBUE À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT PAR LA MISE EN PLACE D'AUTRES MODES DE GESTION DE L'ESPACE RURAL**

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL (OO1 – OS3 – AB3) : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE INNOVANTE POUR PRÉSERVER LE SOL ET SA BIODIVERSITÉ, LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES INONDATIONS**

#### **4.5 DES SOLS ET DES EAUX PROTÉGÉS**

Depuis le projet INTERREG « Prosensols » (2008 – 2012), qui visait à sensibiliser le grand public et les agriculteurs à la protection des sols, le Parc naturel du Pays des Collines a développé des compétences dans la thématique de la gestion durable des sols. L'objectif de ce projet est de former, d'informer et d'accompagner les agriculteurs vers une meilleure gestion de leurs sols et une prévention ou diminution des risques en aval. L'humus est la clé de voûte du fonctionnement du système sol. Cependant, en région limoneuse, le taux d'humus des sols cultivés a chuté, en 40 ans, de 16 % ! Les derniers chiffres démontrent que l'offre actuelle en matières organiques valorisables en agriculture n'est pas suffisante que pour, ne fut-ce que maintenir les taux actuels, déjà trop bas. D'une part, il convient d'étudier des pistes pour trouver d'autres matières organiques valorisables (BRF, composts, ...) et d'autre part, il est nécessaire d'accompagner les agriculteurs dans une meilleure gestion des matières organiques (fumiers, lisiers, engrais verts, compostage, ...). Leur valorisation et leur bonne utilisation sont un enjeu bien plus large que le seul aspect agricole. Il s'agit d'un enjeu de société au sens large notamment par le stockage de carbone dans les sols ; ce qui contribue à limiter le réchauffement climatique. En 2019, le Parc naturel poursuivra l'accompagnement des agriculteurs au travers de l'organisation de conférences à thème, conseils, expertise agronomique, discussions, conseils sur le travail du sol, réalisations d'analyses de sols, proposition de moyens efficaces et simples de lutte contre l'érosion, ...). Le Parc naturel mettra, à nouveau, en relation les agriculteurs, les pouvoirs publics et d'autres structures spécialisées (GISER, Protect'eau, Natagriwal, les Contrats Rivières, ...) afin de résoudre des problèmes grâce à la mise en place d'aménagements concrets sur le terrain afin de protéger les sols et les eaux (inter-buttes en pommes de terre, fascines, pompes à museau, conseils pour le choix d'un système de traitement des effluents phytopharmaceutiques, ...). D'autre part, le Parc naturel poursuivra les animations dans les écoles sur la thématique des sols (réalisation d'expériences démontrant certaines fonctions du sol et certains processus de dégradation, visite guidée de l'exposition « A la découverte du sol », ...) et continuera de distribuer le matériel pédagogique créé dans le cadre de Prosensols (dossiers pédagogiques, les valisettes d'expériences, le kit Sol et l'exposition « A la découverte du Sol »).



N° du projet	Nom du projet	N° des actions	Intitulé des actions	Indicateurs des actions
P1/OO1/OS3/AB3	Des sols et des eaux protégés	A1/P1/OO1/OS3/AB3	Organiser la formation, l'information et la sensibilisation des agriculteurs sur les outils et techniques permettant une meilleure gestion du Carbone, des sols et des eaux	N. visites/formations/conférences et fréquentation
		A2/P1/OO1/OS3/AB3	Participer à des événements de promotion et d'étude sur la gestion du Carbone, des sols et des eaux	N. événements/visites
		A3/P1/OO1/OS3/AB3	Conseiller et accompagner les agriculteurs pour une meilleure gestion du Carbone, des sols et des eaux	N. agriculteurs conseillés/accompagnés/outils



## 5. INNOVATION ET EXPERIMENTATION

**OBJECTIF STRATEGIQUE (OS1 – AT1) : INITIER, DÉVELOPPER ET CONTRIBUER À LA MISE EN PLACE DE PROJETS INNOVANTS ET EXPÉRIMENTAUX ANCRÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL (OO1 – OS1 – AT1) : INITIER, FAVORISER, ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS INNOVANTS ET EXPÉRIMENTAUX DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE NATUREL**

Cette partie est développée en p 6.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL (OO3 – OS1 – AT1) : INITIER, FAVORISER, ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS INNOVANTS ET EXPÉRIMENTAUX DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RURAL**

Cette partie est développée en p 6

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL (OO4 – OS1 – AT1) : INITIER, FAVORISER, ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS INNOVANTS ET EXPÉRIMENTAUX DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION**

Cette partie est développée en p 6.

## 6. PARTENARIAT ET COLLABORATION

**OBJECTIF STRATEGIQUE (OS1 – AT2) : INITIER, DÉVELOPPER ET CONTRIBUER À LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS ET COLLABORATIONS AU NIVEAU LOCAL**

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL (OO1 – OS1 – AT2) : MAINTENIR ET RENFORCER LES PARTENARIATS EXISTANTS ET RECHERCHER ET DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PARTENARIATS**

Cette partie est développée en p 7 et apparaît dans la description des différents projets.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL (OO2 – OS1 – AT2) : METTRE EN VALEUR ET SOUTENIR LE TRAVAIL DES ASSOCIATIONS**

Cette partie est développée en p 7 et apparaît dans la description des différents projets.

**OBJECTIF STRATEGIQUE (OS2 – AT2) : INITIER, DÉVELOPPER ET CONTRIBUER À LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS ET COLLABORATIONS AU NIVEAU TRANSRÉGIONAL, TRANSFRONTALIER ET ENTRE PARCS NATURELS**

Cette partie est développée en p 7 et apparaît dans la description des différents projets.

## 7. ACCUEIL, EDUCATION ET INFORMATION DU PUBLIC

**OBJECTIF STRATEGIQUE (OS1 – AT3) : FAVORISER, CONTRIBUER ET ORGANISER LA SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC**

**OBJECTIF OPERATIONNEL (OO1 – OS1 – AT3) : FAVORISER LA PRÉSERVATION DE LA NATURE PAR LA SENSIBILISATION**

### 7.1 CONNAÎTRE POUR MIEUX PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL

Informier et sensibiliser le grand public est essentiel et doit permettre de mieux faire connaître notre environnement et les grands enjeux liés à sa préservation car pour protéger, il faut connaître ; ce qui permet d'adapter ses pratiques et de devenir acteur du changement. En 2019, le Parc naturel proposera, à nouveau, différentes séances de formations et d'information, comme par exemple, les ateliers de fabrication de produits ménagers écologiques suite aux succès rencontrés en 2017 et 2018, notamment dans le cadre du projet Clean Up (Wallonie Demain) mais aussi de tous nouveaux ateliers liés à la fabrication de produits cosmétiques naturels. Suite à la création du collectif citoyen « Mouvement zéro déchet du Pays des Collines », un nouveau partenariat est envisagé au cours duquel les actions de sensibilisation à l'environnement du Parc naturel pourront être promues, notamment via des liens Facebook mais aussi des partages d'expériences et des échanges lors d'évènements, lors d'ateliers... Le Parc naturel participera aux différentes « Nuits » organisées par Natagora (Nuit de la Chouette, Nuit des Chauves-souris) et organisera également des démonstrations de taille d'arbres fruitiers. Une exposition sur le Lérot se tiendra à la Maison du Pays des Collines en avril 2019. D'autres expositions sont également prévues. D'autre part, le Parc naturel prendra part à des manifestations, activités, et autres festivités en fonction des demandes et des disponibilités. Enfin, le Parc naturel pourrait également participer au développement d'outils de sensibilisation à l'environnement non encore définis à ce jour (participer à la création d'une exposition nature, d'un livre sur l'environnement, ...).



N° du projet	Nom du projet	N° des actions	Intitulé des actions	Indicateurs des actions
P1/OO1/OS1/AT3	Connaître pour mieux protéger le patrimoine naturel	A1/P1/OO1/OS1/AT3	(Co) organiser des séances de formations, d'informations et des conférences au développement et à la préservation de l'environnement	N. événements/séances/conférences et fréquentation
		A2/P1/OO1/OS1/AT3	Prendre part à des événements et manifestations en lien avec la préservation de l'environnement	N. événements/séances/conférences et fréquentation
		A3/P1/OO1/OS1/AT3	Développer ou participer au développement d'outils de sensibilisation à la connaissance et la préservation du patrimoine naturel	N. outils (co)développés/diffusés

**7.2 CONNAÎTRE POUR MIEUX PROTÉGER LES PAYSAGES**

Informer et sensibiliser le grand public est essentiel et doit permettre de mieux faire connaître la qualité des paysages et les grands enjeux liés à sa préservation car pour protéger, il faut connaître ; ce qui permet d'adapter ses pratiques et de devenir acteur du changement. Bien qu'il ne soit pas exclu d'informer sur l'urbanisme proprement dit, la sensibilisation s'axera essentiellement sur la qualité et la préservation des paysages en lien, notamment, avec l'aménagement du territoire. Cela s'effectuera grâce au processus participatif d'élaboration de la Charte Paysagère qui prévoit d'associer les forces vives du territoire et les citoyens. En 2019, la participation citoyenne se caractérisera par l'organisation de différents temps de consultation, d'animation et d'implication de la population, notamment grâce à l'organisation de balades paysagères, de séances de lecture du paysage, d'ateliers en salle, ... Le Parc naturel sera accompagné par la Fondation Rurale de Wallonie et la Maison de l'Urbanisme du Hainaut pour mener à bien ces aspects participatifs. Différents moyens de communication seront utilisés afin de s'assurer de la bonne information des citoyens quant à la réalisation de la Charte Paysagère et l'organisation des différents moments participatifs. En 2019, sera organisée sur notre territoire la prochaine Plateforme-Paysage. Celles-ci ont lieu deux fois par an et réunissent les différents acteurs en matière de paysage (Parcs naturels, Groupe d'Actions Locales, ...) pour un échange d'idées, d'outils, ... En cas d'organisation d'un voyage d'étude par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie, le Parc naturel pourrait y prendre part. Enfin, bien qu'ils ne soient pas connus d'avance, le Parc naturel pourrait développer ou participer au développement d'outils de sensibilisation à la connaissance de l'aménagement du territoire et la préservation des paysages.

N° du projet	Nom du projet	N° des actions	Intitulé des actions	Indicateurs des actions
P1/OO2/OS1/AT3	Connaître pour mieux protéger les paysages	A1/P1/OO2/OS1/AT3	(Co) organiser des séances de formations, d'informations et des conférences sur les paysages et l'aménagement du territoire	N. événements/séances/conférences et fréquentation
		A2/P1/OO2/OS1/AT3	Prendre part à des événements et manifestations en lien avec les paysages et l'aménagement du territoire	N. événements/séances/conférences et fréquentation
		A3/P1/OO2/OS1/AT3	Développer ou participer au développement d'outils de sensibilisation à la connaissance de l'aménagement du territoire et la préservation des paysages	N. outils (co)développés/diffusés

**7.3 CONNAÎTRE POUR MIEUX PROTÉGER LA RURALITÉ**

Informier et sensibiliser le grand public est essentiel et doit permettre de mieux faire connaître la ruralité et les grands enjeux liés à sa préservation car pour protéger, il faut connaître ; ce qui permet d'adapter ses pratiques et de devenir acteur du changement. La sensibilisation qui sera effectuée dans cette section sera à destination du grand public. Celle liée aux agriculteurs est reprise dans la partie « Développement économique et Rural ». Concrètement, le Parc naturel envisage de réaliser l'une ou l'autre séance de formations, d'informations ou une conférence sur la ruralité, qui pourrait, par exemple, prendre la forme d'un forum sur l'alimentation durable, d'une projection d'un film suivi d'un débat, ou tout autre activité de ce type. La sensibilisation à l'alimentation saine et au lien entre alimentation et agriculture seront mis en avant à travers les animations des marchés fermiers. Le Parc naturel prendra également part, dans la mesure du possible, à des événements et manifestations en lien avec l'agriculture et la ruralité, comme le Forum des Simplicités. Il n'est pas non plus exclu de développer ou de participer au développement et à la diffusion d'outils de sensibilisation à l'agriculture et la ruralité.

N° du projet	Nom du projet	N° des actions	Intitulé des actions	Indicateurs des actions
P1/OO3/OS1/AT3	Connaître pour mieux protéger la ruralité	A1/P1/OO3/OS1/AT3	(Co) organiser des séances de formations, d'informations et des conférences sur l'agriculture et la ruralité	N. événements/séances/conférences et fréquentation
		A2/P1/OO3/OS1/AT3	Prendre part à des événements et manifestations en lien avec l'agriculture et la ruralité	N. événements/séances/conférences et fréquentation
		A3/P1/OO3/OS1/AT3	Développer ou participer au développement et à la diffusion d'outils de sensibilisation à l'agriculture et la ruralité	N. outils (co)développés/diffusés

**OBJECTIF STRATEGIQUE (OS2 – AT3) : CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DU SENTIMENT D'UNE APPARTENANCE COMMUNE DES CITOYENS AU PAYS DES COLLINES**

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL (OO1 – OS2 – AT3) : OPTIMALISER, AMÉLIORER ET RENFORCER LA COMMUNICATION NOTAMMENT EN UTILISANT LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**7.4 COMMUNIQUER POUR MIEUX SENSIBILISER**

Au travers de sa communication, le Parc naturel vise à faire connaître ses différentes actions au service des pouvoirs publics et des citoyens. Outre cet aspect, il recherche surtout à renforcer le sentiment d'appartenance commune des habitants à leur territoire ; le Pays des Collines. En effet, territoire rural imprégné de caractère et d'authenticité, le Pays des Collines jouit d'une identité ancrée dans l'associatif, le folklore et les mentalités. En Wallonie picarde, rares sont les endroits possédant une identité propre partagée par les communes, ressentie par les habitants et vécue dans son folklore. Afin d'affirmer la singularité et la place occupée par le Parc naturel du Pays des Collines en Wallonie picarde, il est essentiel d'activer différents leviers de communication. Dans ce cadre, la communication traditionnelle (journaux, journal du Parc, calendriers, bulletins communaux, médias locaux, ...) et via les réseaux sociaux et les outils numériques seront des moyens indispensables (page Facebook, site internet, spots vidéos). On notera toutefois qu'il n'y a pas de chargé de communication au Parc naturel. Il appartient donc à chaque agent d'endosser ce rôle et de veiller au mieux à la cohérence au regard des autres chargés de mission (transversalité, cohérence, ...).

N° du projet	Nom du projet	N° des actions	Intitulé des actions	Indicateurs des actions
P1/OO1/OS2/AT3	Communiquer pour mieux sensibiliser	A1/P1/OO1/OS2/AT3	Utiliser une communication traditionnelle	N. types et quantités de canaux d'information
		A2/P1/OO1/OS2/AT3	Communiquer par les réseaux sociaux et les outils numériques	N. types et quantités de canaux d'information

**7.5 EDUQUONS LES ENFANTS ET LES ENSEIGNANTS PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE**

Actif dans le domaine de l'Education au Territoire depuis de nombreuses années, le Parc naturel poursuivra sa dynamique dont l'objectif est la sensibilisation des enfants par l'émerveillement, la découverte et la connaissance. Pour donner l'envie de protéger, il faut aimer et connaître. Le but est l'épanouissement de l'enfant par la nature et faire de lui un citoyen responsable conscient des enjeux de développement durable. Au point de vue pédagogique, l'objectif est d'utiliser au maximum les méthodes dites « actives ». Les enfants découvrent par eux-mêmes, les messages découlent de leurs propres déductions et sont donc mieux intégrés. Travailler avec les écoles est le meilleur moyen de toucher un maximum d'enfants et pas uniquement ceux dont les parents sensibilisés les inscrivent aux activités du Parc naturel. Le Parc naturel proposera toujours les « Chouettes animations » et poursuivra son travail d'accompagnement des écoles dans le développement et le suivi de projets à caractères pédagogique et environnemental. Le but est de proposer aux enseignants des activités correspondant à leur demande mais également de les inciter à aller plus loin dans l'intégration de la nature à l'école. D'autre part, la formation des enseignants et autres personnes en contact avec les enfants, restera également un volet qui pourra être activé en cas de demande. Membre actif du collectif « Tous Dehors », le Parc naturel continuera le projet « Ecole du Dehors » vu le succès des années précédentes. Le principe est de sortir de façon régulière avec la classe pour vivre des moments dehors, découvrir et recréer un lien avec la nature mais aussi de se servir de la richesse qui nous entoure pour construire d'autres apprentissages (langage, psychomotricité, mathématique, ...). Vu le nombre de demandes d'accompagnement de classes pour « L'Ecole du Dehors », en 2019, le Parc naturel aidera les enseignants les plus aguerris à sortir de façon plus autonome afin de rester le référent pour les activités nature mais plus systématiquement l'organisateur de chaque sortie dans la nature. En fonction de ses possibilités, le Parc naturel répondra aux éventuelles demandes de structures partenaires. Le développement de jeux éducatif n'est pas une priorité mais pourrait s'envisager en cas de besoin spécifique. Quant aux d'expositions, elles se feront en fonction des expositions installées à la Maison du Pays des Collines dans le cadre des Mercredis, c'est Dehors !



N° du projet	Nom du projet	N° des actions	Intitulé des actions	Indicateurs des actions
<b>P1/OO1/OS3/AT3</b>	<b>Eduquons les enfants et les enseignants pendant le temps scolaire</b>	A1/P1/OO1/OS3/AT3	Réaliser les "Chouettes animations"	N. animations et fréquentation
		A2/P1/OO1/OS3/AT3	Accompagner les écoles dans le développement et le suivi de projets	N. projets/activités accompagnés et fréquentation
		A3/P1/OO1/OS3/AT3	Contribuer à la formation des enseignants et assimilés	N. formations/ateliers et fréquentation
		A4/P1/OO1/OS3/AT3	Contribuer au développement de l'Ecole du Dehors	N. activités/sorties/réunions et fréquentation
		A5/P1/OO1/OS3/AT3	Répondre aux demandes de structures partenaires	N. demandes et fréquentation
		A6/P1/OO1/OS3/AT3	Développer et concevoir des jeux éducatifs	N. jeux (co)développés/diffusés
		A7/P1/OO1/OS3/AT3	Organiser la visite guidée d'exposition pour les écoles	N. visites guidées et fréquentation



## 7.6 DÉVELOPPONS LES ACTIVITÉS PENDANT LES TEMPS LIBRES

Outre les activités pédagogiques réalisées pendant la période scolaire, le Parc naturel développe également ce type d'activités en dehors du temps scolaire afin de couvrir toute l'année civile. Divers stages sont organisés durant certaines vacances scolaires (Pâques, été) ; ce qui permet de toucher un public plus large tout en répondant au besoin des parents. Les stages couvrent trois classes d'âges : les 5-8 ans, les 8-12 ans et les 13-16 ans et sont à des prix abordables pour la plupart des budgets familiaux. Les stages sont organisés à la Maison du Pays des Collines mais également en d'autres lieux du Parc naturel. Enfin, le Parc naturel intervient également, en fonction de ses disponibilités, comme prestataire dans différents stages organisés par d'autres structures (Centre Protestant d'Amougies, Adeps, ...).

N° du projet	Nom du projet	N° des actions	Intitulé des actions	Indicateurs des actions
P2/OO1/OS3/AT3	Développons des activités pendant les temps libres	A1/P2/OO1/OS3/AT3	(Co) organiser des stages	N. stages (co) organisés et fréquentation
		A2/P2/OO1/OS3/AT3	Intervenir dans des stages organisés par d'autres structures	N. interventions et fréquentation

